



POLITIQUE DE MOBILITÉ DURABLE 2030

BILAN SYNTHÈSE 2018-2019

Cette publication a été réalisée par la Direction générale de la politique de mobilité durable et de l'électrification et éditée par la Direction des communications du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Le contenu de cette publication se trouve sur le [site Web du Ministère](http://www.transports.gouv.qc.ca) à l'adresse suivante : www.transports.gouv.qc.ca.

Pour obtenir des renseignements, on peut :

- composer le 511 (au Québec) ou le 1 888 355-0511 (partout en Amérique du Nord)
- consulter le [site Web du Ministère](http://www.transports.gouv.qc.ca) au www.transports.gouv.qc.ca
- écrire à l'adresse suivante : Direction des communications

Ministère des Transports

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 4.010

Montréal (Québec) H2Z 1W7

© Gouvernement du Québec, ministère des Transports, 2020

ISBN 978-2-550-88121-6 (PDF)

ISBN 978-2-550-88120-9 (Imprimé)

Dépôt légal – 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. Reproduction à des fins commerciales par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, interdites sans l'autorisation écrite des Publications du Québec.

1. BILAN SYNTHÈSE 2018-2019 DE LA POLITIQUE DE MOBILITÉ DURABLE

1.1 Contexte

Le 17 avril 2018, le gouvernement du Québec a lancé la Politique de mobilité durable – 2030 (PMD) accompagnée d'un premier plan d'action quinquennal. La PMD confirme la volonté du gouvernement d'appuyer les changements vers une mobilité plus durable et de maintenir sa position de leader en la matière.

Suivant les élections générales du 1^{er} octobre 2018 et la formation subséquente du nouveau gouvernement, le ministre des Transports a annoncé, le 25 janvier 2019, le déploiement de la mise en œuvre de la PMD, donnant ainsi le signal pour entreprendre la réalisation de plusieurs de ses mesures structurantes.

Ce document présente un bilan synthèse des différentes actions mises en place en 2018-2019 dans le cadre du Plan d'action de la PMD et de ses cadres d'intervention ainsi qu'un bilan synthèse de l'état d'avancement des mesures et de l'état actuel des 10 grandes cibles de la PMD.

1.2 Méthodologie

Les cibles du taux de réalisation des mesures de la PMD ont été établies à partir des cibles des 181 actions précisées dans le Plan d'action de la PMD et dans les cadres d'intervention rendus publics en avril 2018. Une mesure est comptabilisée dans le taux de réalisation lorsque sa cible indiquée à la PMD est atteinte.

Des indicateurs ont été déterminés pour chaque mesure afin d'apprécier l'atteinte de la cible. Lorsque cela est applicable, des indicateurs d'effet ou d'impact ont été privilégiés, tandis que des indicateurs de réalisation ont dû être retenus dans certains cas. Ainsi, alors que certaines mesures seront considérées comme réalisées lorsque le travail administratif aura été effectué, par exemple l'adoption et le lancement d'un programme d'aide financière, d'autres mesures seront considérées comme réalisées uniquement lorsque les effets de celles-ci auront été mesurés, par exemple lorsque l'implantation d'un programme d'aide financière sera terminée et que la réduction d'émissions de GES aura été mesurée.

Il est également important de prendre en considération le fait que lorsque la date de réalisation d'une cible n'est pas précisée dans le Plan d'action (par exemple, pourcentage de gaz à effet de serre [GES], taux de diminution des tarifs), l'horizon pour atteindre la cible est établi à l'année financière 2022-2023. En outre, puisque les cibles et horizons de certaines mesures n'étaient pas encore fixés au moment de la publication de la Politique, ces mesures sont également comptabilisées à l'horizon du Plan d'action. Cela explique en partie pourquoi la cible annuelle de réalisation (51 %) est plus élevée en fin de parcours.

BILAN PMD 2018-2019		TABLEAU-SYNTÈSE				
DOCUMENTS PMD	NBRE TOTAL DE MESURES	STATUT ¹				MESURES QUI DEVAIENT ATTEINDRE LEUR CIBLE EN 2018-2019
		C	EN	I	AB	
Politique de mobilité durable	181²	5	130	45	1	9
▪ Dimension 1	48	3	26	19	0	3
▪ Dimension 2	18	1	17	0	0	1
▪ Dimension 3	46	0	35	11	0	4
▪ Dimension 4	21	0	15	5	1	0
▪ Dimension 5	26	0	21	5	0	0
▪ Conditions gagnantes	22	1	16	5	0	1
Mesures uniques au Plan d'action	51	0	40	10	1	1
▪ MTQ	23	0	19	4	0	0
▪ MEI	12	0	11	1	0	0
▪ MELCC	2	0	2	0	0	0
▪ MAMH	2	0	2	0	0	0
▪ TEQ	8	0	3	5	0	0
▪ MERN	4	0	3	0	1	1
Mesures des cadres d'intervention	133	5	90	38	0	8
▪ CI – Transport collectif urbain	20	1	7	12	0	1
▪ CI – Transport régional	12	1	7	4	0	1
▪ CI – Transport actif	13	0	10	3	0	2
▪ CI – Transport adapté	6	1	5	0	0	1
▪ CI – Transport routier des marchandises	23	1	20	2	0	1
▪ CI – Sécurité routière	9	0	7	2	0	0
▪ CI – Nouvelles mobilités	10	0	7	3	0	0
▪ CI – Systèmes de transport intelligents	8	0	1	7	0	0
▪ CI – Transport aérien	9	1	6	2	0	0
▪ CI – Transport maritime	12	0	10	2	0	0
▪ CI – Transport ferroviaire	11	0	10	1	0	2
CIBLE ANNUELLE DE RÉALISATION DU PLAN D'ACTION 2018-2023						AU 31 MARS 2019
2018-2019 : 5 % 2019-2020 : 18,2 % 2020-2021 : 40,9 % 2021-2022 : 49,7 % 2022-2023 : 100 %						2,8 %

¹ C : cible atteinte; EN : en cours; I : inactive (aucune action entreprise en 2018-2019); A : abandonnée.

² Le nombre total de mesures uniques est 181. Trois mesures sont dupliquées et se trouvent également dans les cadres d'intervention, ce qui explique le chiffre de 184 lorsqu'on additionne le total de mesures uniques (51) à celui des mesures contenues dans les cadres d'intervention (133).

2.1 Bilan statistique pour l'ensemble de la Politique

En date du 31 mars 2019, des 181 mesures présentées au Plan d'action et dans les cadres d'intervention, 2,8 % (5) ont atteint leur cible pour la première année de mise en œuvre, 71,8 % (130) sont en cours de mise en œuvre, 24,8 % (45) ne sont pas encore démarrées (mesures inactives) et 0,55 % (1) ont été abandonnées.

Selon le taux de réalisation annuel établi en fonction des cibles à atteindre pour chaque mesure de la PMD, il était prévu que 5 % des mesures auraient atteint leur cible au 31 mars 2019. Ce taux de réalisation annuel n'a pas été atteint (2,8 % au 31 mars 2019). Ces résultats s'expliquent notamment par le report de l'annonce de certains programmes d'aide financière dont le lancement était initialement visé au cours de l'année financière 2018-2019.

Pour le 31 mars 2020, la cible de réalisation des mesures du Plan d'action et des cadres d'intervention est établie à 18,2 %.

2.2 Bilan pour les mesures uniques au Plan d'action

Pour les mesures uniques au Plan d'action, c'est-à-dire les mesures qui ne se trouvent pas dans les cadres d'intervention (51 mesures), dont presque la moitié est sous la responsabilité directe du ministère des Transports du Québec (MTQ), la réalisation est bien amorcée, avec 78,4 % (40) de ces mesures qui sont en cours de mise en œuvre et 19,6 % (10) qui sont inactives.

2.3 Bilan pour les mesures prévues aux cadres d'intervention

Pour les mesures inscrites dans les cadres d'intervention, qui sont presque toutes sous la responsabilité directe du MTQ, la mise en œuvre est aussi bien engagée avec 67,7 % (90) des mesures qui sont amorcées et un peu plus de 18,5 % (38) qui sont inactives.

2.4 Bilan synthèse et faits saillants de la première année (2018-2019)

Depuis le 31 mars 2018, plusieurs actions ont été entreprises afin de lancer la mise en œuvre du Plan d'action de la PMD. Afin de rendre compte plus justement du chemin parcouru et des efforts déployés à ce jour par le MTQ et l'ensemble de ses partenaires, il importe également de prendre en compte les différentes mesures dont le déploiement a été amorcé depuis le lancement de la Politique. Les résultats obtenus à ce jour sont donc complétés par l'énumération des différentes initiatives entreprises dans le cadre de la première année de mise en œuvre de la PMD.

Selon le taux de réalisation, cinq mesures ont atteint leur cible lors de l'an 1, soit en 2018-2019.

Tableau 1 : Mesures de la PMD ayant atteint leur cible en 2018-2019

MESURE	INDICATEUR	CIBLE	SOURCE
Augmenter le soutien financier du gouvernement en matière de transport adapté : a. Programme de subvention au transport adapté (PSTA) b. Programme d'adaptation de véhicules pour les personnes handicapées (PAV) c. Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles (PSVCA)	Programmes bonifiés	Programmes bonifiés en 2018	Mesure 1 : CI – Transport adapté
Revoir l'encadrement de la circulation des véhicules agricoles	État de situation réalisé	Rapport d'opportunité disponible en 2019	Mesure 17 : CI – Transport routier des marchandises
Développer et adopter un nouveau programme d'aide à l'exploitation pour le maintien, le développement et l'amélioration des services	Adoption et mise en œuvre du programme	Programme adopté en 2018	Mesure 14 : CI – Transport collectif urbain
Établir une enveloppe pluriannuelle pour le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)	Modification des modalités du PADTC	Modalités bonifiées à partir de 2018	Mesure 12 : CI – Transport collectif régional
Créer un canal de communication spécifique au transport aérien avec le gouvernement fédéral	Canal de communication établi avec le gouvernement fédéral	Mise en place du canal de communication d'ici 2023	Mesure 8 : CI – Transport aérien

Par ailleurs, plusieurs initiatives et jalons importants ont été déployés afin de lancer la mise en œuvre de la PMD.

Mesures uniques au Plan d'action général

Ministère des Transports du Québec (MTQ)

- Démarrage du chantier sur le financement avec l'annonce officielle faite par le ministre, la consultation des ministères et organismes, la sélection des experts et la planification d'une tournée régionale de consultation réalisée par l'adjoint parlementaire du ministre des Transports et député de Beauharnois, M. Claude Reid;
- Lancement des travaux, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et en concertation avec le milieu municipal, pour l'élaboration d'un programme de financement pour les plans de mobilité durable intégrée; tenue de trois rencontres de travail;
- Mise en place de la stratégie de collecte de données : lancement des travaux visant à réaliser une enquête origine-destination nationale et d'un appel d'offres en vue d'une étude de faisabilité pour une enquête sur le transport des marchandises;
- Octroi d'un contrat de recherche sur la mobilité interurbaine à la Chaire Mobilité de Polytechnique Montréal et tenue d'une première rencontre pour amorcer les travaux;
- Mise en œuvre du Programme de soutien à la modernisation de l'industrie du taxi 2018-2023;
- Simplification du Programme d'aide à la voirie locale, qui regroupe dorénavant l'ensemble des programmes d'aide financière à la voirie locale qui existaient en 2017-2018;
- Début des travaux de réflexion visant à améliorer le processus de planification intégrée des interventions en transport; plusieurs travaux au sein des chantiers en cours du Plan de transformation organisationnelle du MTQ concernent différents aspects de la planification et de la programmation ministérielle;

- Préparation du Forum annuel de la PMD.

Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)

Plusieurs réalisations dans le cadre du Plan d'action pour l'industrie du transport terrestre et de la mobilité durable 2018-2023 :

- Octroi d'aides financières par le Fonds du développement économique totalisant 10 M\$, pour des investissements de 50 M\$, entre autres :
 - octroi d'une aide financière de 4,5 M\$ à AddÉnergie pour l'expansion de son réseau de bornes aux États-Unis, le développement de bornes de recharge pour automobiles et l'amélioration de l'usine de fabrication de Shawinigan, un projet de près de 30 M\$;
- Mise en place de nouvelles mesures :
 - octroi de 6,5 M\$ à Sous-traitance industrielle, Québec (STIQ) pour son projet Podium Transport, qui vise à renforcer les chaînes d'approvisionnement en établissant des liens privilégiés de collaboration entre clients et fournisseurs grâce à des projets adaptés;
 - octroi d'une aide financière de 0,6 M\$ à Propulsion Québec, la grappe des transports électriques et intelligents, pour la mise en œuvre d'un portail d'information et de ressources en mobilité durable, lancé le 17 avril 2019;
 - octroi de 1,2 M\$ à Jalon MTL, l'Institut de l'électrification des transports intelligents, pour la mise en place de son espace virtuel d'accès et de partage des données en mobilité durable;
 - lancement d'un appel pour des projets mobilisateurs dans le domaine de l'intelligence en transport à l'automne 2018; annonce des partenaires et des projets retenus à venir;
- Soutien à un projet de démonstration de navette autonome à Candiac.

Depuis le lancement de la PMD, des interventions de près de 15 M\$ ont permis des investissements publics-privés de près de 70 M\$, ce qui correspond à un effet de levier d'un ratio de 3,7.

- Dans le cadre des projets mobilisateurs en électrification des transports, attribution d'une aide financière pour le développement de quatre véhicules lourds 100 % électriques : deux pour le transport de personnes et deux pour le transport de marchandises; projet mené par la Compagnie électrique Lion, TM4, Centum Adetel Transportation Solution et AddÉnergie. Deux des quatre prototypes ont fait l'objet d'une annonce, soit un autobus pour le transport adapté et un camion électrique de classe 8;
- Fin, en mars 2018, d'un deuxième et dernier appel de projets prévu dans le cadre du Plan d'action et analyse des projets déposés; recommandation de financement à venir.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

- Mise en œuvre de l'application de la norme VZE, en vigueur depuis le 11 janvier 2018, par la publication, à la *Gazette officielle du Québec* et la diffusion sur le site Web du MELCC, de la liste des véhicules admissibles à des crédits; en conséquence, début de la déclaration, par les constructeurs, des informations concernant ces véhicules vendus au Québec depuis 2014 afin d'accumuler les crédits auxquels ils donnent droit et que les constructeurs peuvent échanger entre eux;
- Réalisation, en 2018, d'une enquête sur la mobilité durable dans les édifices gouvernementaux (pôles d'emploi) ainsi que d'un sondage sur les habitudes en transport et les déplacements domicile-travail des employés de l'État, dans le cadre de la mesure visant les plans de déplacements pour les employés gouvernementaux.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

- Réalisation de travaux dans le cadre du projet de règlement sur les carburants renouvelables;
- Abandon d'une mesure, le gouvernement du Québec ayant décidé de mettre fin au projet de station multicarburants; décision prise dans le contexte où le MERN est à revoir ses orientations sur le développement de la filière de l'hydrogène. L'approvisionnement en hydrogène sera assuré par les projets de stations de ravitaillement présentement pilotés par Transition énergétique Québec (TEQ).

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

- Élaboration d'un programme d'aide pour le développement durable des milieux de vie, dont le lancement est prévu au cours de l'année 2019; premier appel à projets à venir en 2019;
- Contribution aux travaux de conception d'un programme d'aide financière pour l'élaboration des plans de mobilité durable intégrée (PMDI) afin, notamment, de développer des outils d'accompagnement.

Transition énergétique Québec

- Poursuite des activités dans le cadre du programme Roulez vert, volets Véhicules neufs, Bornes de recharge à usage domestique et Bornes de recharge au travail, avec plus de 26 000 demandes de participation acceptées en 2018-2019; confirmation d'un budget additionnel de 433,6 M\$ pour assurer la poursuite du programme jusqu'au 31 mars 2021 et l'élargir aux véhicules d'occasion et à l'installation de bornes de recharge dans les édifices multilogements;
- Poursuite des activités du Centre d'innovation en logistique et chaîne d'approvisionnement durable.

Cadres d'intervention

CI Transport actif

- Élaboration des programmes en transport actif dont l'entrée en vigueur est prévue pour l'année financière 2019-2020 :
 - Programme d'aide financière à la conservation des infrastructures de transport actif;
 - Programme d'aide financière au développement de la Route verte et de ses embranchements;
 - Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte;
- Participation à la mise à jour du guide *Aménagement en faveur des piétons et des cyclistes* de Vélo Québec (publication 2019).

CI Transport collectif régional

- Adoption du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC), lequel a été bonifié pour trois ans. Le PADTC a connu une refonte majeure en 2018, particulièrement pour revoir le financement afin qu'il soit plus abondant, prévisible et pérenne, répondre à plusieurs demandes des bénéficiaires et accroître l'efficacité du processus d'octroi des subventions, ce qui inclut, entre autres :
 - une enveloppe budgétaire annuelle croissante;
 - une nouvelle aide financière pour soutenir l'interconnexion des services de transport collectif régional;
 - une optimisation du processus d'octroi des aides financières;
 - une bonification de la reddition de comptes.

CI Transport adapté

- Bonification des trois programmes d'aide financière visant le transport des personnes handicapées pour 2018-2019;
- Réalisation d'un examen stratégique des programmes qui a été remis au Secrétariat du Conseil du trésor dans le but de produire un diagnostic de rendement des programmes;
- Entrée en vigueur de la vignette de stationnement pour moto, touchant plus de 2 000 personnes handicapées.

CI Transport collectif urbain

- Amorce de plusieurs travaux en lien avec des révisions des différents volets visés par le PADTC :
 - Exploitation : adoption du PADTC bonifié pour trois ans (voir CI – Transport collectif régional);
 - Immobilisations : simplification du processus d'approbation des projets inscrits au Plan québécois des infrastructures.

CI Nouvelles mobilités

- Élaboration d'un programme sur les nouvelles mobilités qui permettra la mise en œuvre de plusieurs mesures telles que l'implantation de systèmes intégrés (*Mobility as a Service* [MAAS]), le transport à la demande, la mobilité partagée et les services d'autopartage électrique;
- Élaboration d'une mesure de soutien à la mise en œuvre de projets collaboratifs de livraison partagée et électrique qui constituera un nouveau volet du programme Écocamionnage.

CI Transport aérien

- Création d'un nouveau canal de communication avec le gouvernement fédéral et sélection des représentants de part et d'autre;
- Lancement du Programme de réduction des tarifs aériens (PRTA);
- Lancement du Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales (PAQIAR);
- Révision du Programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales (PADAR) prévue pour la prochaine année financière, soit 2019-2020.

CI Transport maritime

- Lancement des appels d'offres et signature du contrat de recherche afin de soutenir la recherche et l'innovation dans le transport maritime;
- Analyse de 76 demandes de financement reçues dans le cadre du Programme d'aide financière au perfectionnement des marins (PAFPM);
- Réalisation des travaux pour le renouvellement du Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal (PREGTI) et du Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction des émissions de GES (PETMAF).

CI Transport ferroviaire

- Élaboration du Programme de soutien aux infrastructures de transport ferroviaire et à l'intégration modale (PSITFIM), dont l'entrée en vigueur est prévue en début d'année financière 2019-2020;
- Réalisation des travaux pour le renouvellement du PREGTI et du PETMAF;
- Avancement des travaux liés au chemin de fer de la Gaspésie :
 - élaboration et approbation du dossier d'affaires du tronçon Matapédia-Caplan;
 - obtention de l'approbation pour passer directement au dossier d'affaires pour le tronçon Caplan–Port-Daniel–Gascons;
 - réalisation de travaux de maintien des actifs entre Matapédia et Port-Daniel–Gascons.
- Avancement des travaux liés au chemin de fer Québec Central :
 - réalisation de travaux entre Charny et Vallée-Jonction (rive est de la rivière Chaudière).

CI –Systèmes de transport intelligents

- Mise en place du comité de déploiement des véhicules autonomes et connectés (VA et VC) afin de développer une vision commune de l'intégration des VA et VC au Québec et d'élaborer un plan de déploiement des technologies à l'appui de leur arrivée sur les routes.

CI Sécurité routière

- Révision du Code de la sécurité routière afin d'y introduire le principe de prudence;
- Rédaction d'un cadre de référence conceptuel pour l'élaboration d'une stratégie Vision zéro;
- Dépôt à l'Assemblée nationale du cinquième rapport d'évaluation sur les radars photo (2017);
- Adoption, en novembre 2018, du Plan d'action ministériel en sécurité routière 2018-2023, volet Environnement routier – Réseau routier, sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;
- Consultation de l'ensemble des acteurs visés par la circulation des véhicules hors route pour la rédaction d'orientations dans le cadre de la révision de la Loi sur les véhicules hors route;
- Augmentation de la présence policière dans le but d'accroître la sécurité pour les utilisateurs de véhicules hors route, financée dans le cadre d'une entente avec la Sûreté du Québec;
- Contribution à la mise en place des premiers projets pilotes pour les véhicules autonomes.

CI Transport routier des marchandises

- Élaboration d'un programme en soutien à la pénurie de main-d'œuvre, dont l'entrée en vigueur est prévue pour l'année financière 2019-2020;
- Réalisation d'une étude d'opportunité sur la révision de l'encadrement de la circulation des véhicules agricoles dans l'optique de modifier la réglementation;
- Réalisation d'avancées importantes dans la révision de certains règlements :
 - les charges et dimensions;
 - la circulation des trains routiers;
 - la gestion des permis ministériels en ligne.

Autres actions

- Réalisation d'activités de sensibilisation à la suite du lancement de la PMD : présentation de la PMD dans divers forums, colloques et autres plates-formes d'échanges;
- Mise en place d'un comité de suivi de la PMD; tenue de deux rencontres avec le comité;
- Démarrage des travaux pour déterminer la méthodologie de calcul de l'atteinte des 10 cibles de la PMD;
- Réalisation des travaux visant l'élaboration d'un plan de gestion des déplacements au MTQ.

3. Cibles globales 2030

Dans le cadre de la Politique de mobilité durable, le gouvernement du Québec s'est fixé 10 cibles globales et ambitieuses afin de tracer la marche à suivre pour mettre en œuvre une mobilité durable, c'est-à-dire une mobilité au service des citoyennes et citoyens, à plus faible empreinte carbone et à l'appui d'une économie plus forte. Lors de la première année de la mise en œuvre de la Politique, beaucoup d'efforts ont été déployés afin d'établir des méthodologies permettant de mesurer les progrès réalisés pour atteindre ces cibles. Des fiches méthodologiques exposant en détail, pour chacune des cibles³, les données requises, les sources des données, les risques et les méthodes de calcul ont été produites. Ces fiches seront mises à jour annuellement et pourront faire l'objet d'ajustements périodiques au cours des années à venir afin de parfaire les méthodes et d'améliorer les processus de collecte de données.

Fréquence prévue de mise à jour des indicateurs des cibles

Cible	Fréquence de mise à jour	Prochaine mise à jour prévue	Cible	Fréquence de mise à jour	Prochaine mise à jour prévue
1	Annuelle	2020	6	Annuelle	2020
2	5 ans	2023	7	2 ans	2022
3	Annuelle	2020	8	Annuelle	2021
4	5 ans	2023	9	À déterminer	À déterminer
5	Annuelle	2020	10	2 ans	2022

³ Les travaux visant à établir un indicateur adéquat pour la cible 9, Réduction des coûts associés à la congestion pour les entreprises dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec, ne sont pas encore terminés et se poursuivent.

Le tableau de bord ci-dessous présente le niveau d'atteinte des cibles de la PMD au 31 mars 2019.

1. UNE MOBILITÉ AU SERVICE DES CITOYENS

Cible 1 – 70 % de la population québécoise a accès à au moins quatre services de mobilité durable

Figure 1 : Services de mobilité durable accessibles.

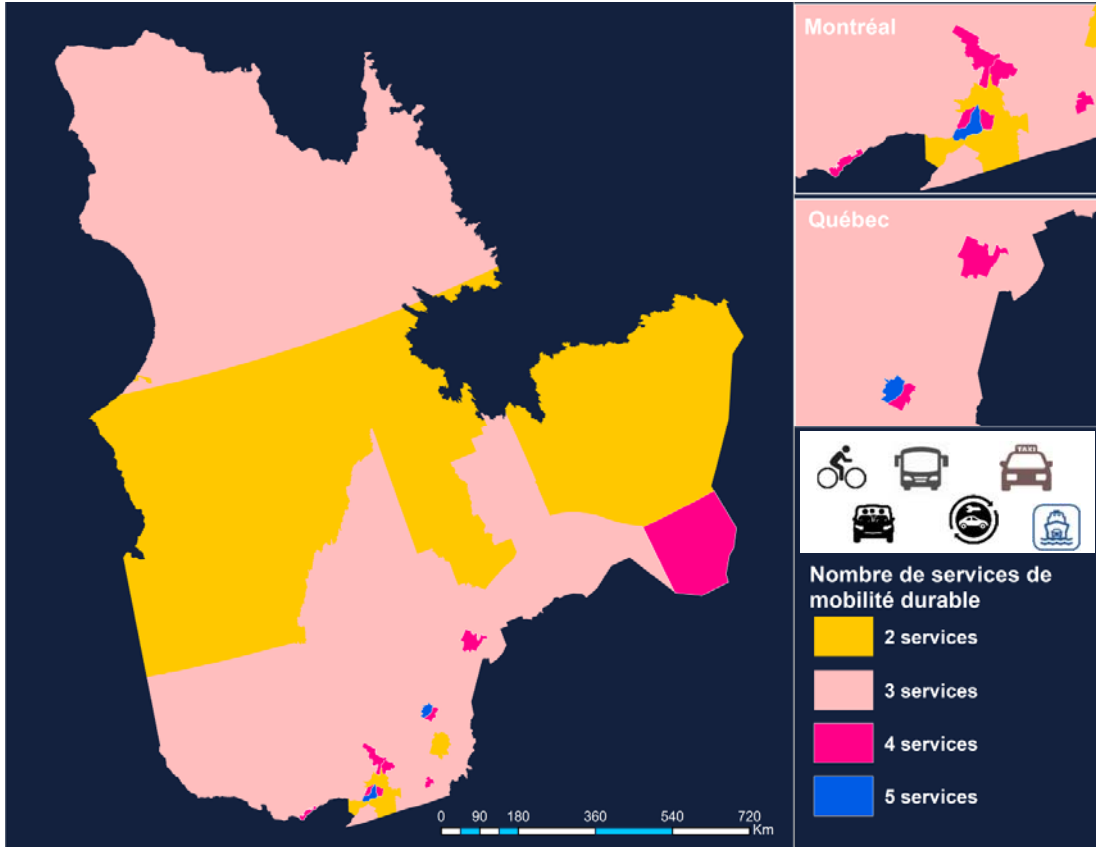
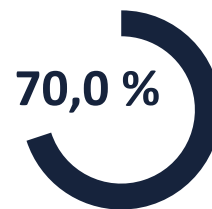


Figure 2 : Pourcentage de la population ayant accès à quatre services de mobilité durable et plus

État en 2017-2018



Cible 2030



Cible 2 – Réduction de 20 % du temps de déplacement moyen entre le domicile et le travail

Figure 3 : Temps moyen pour se rendre au travail (en minutes).

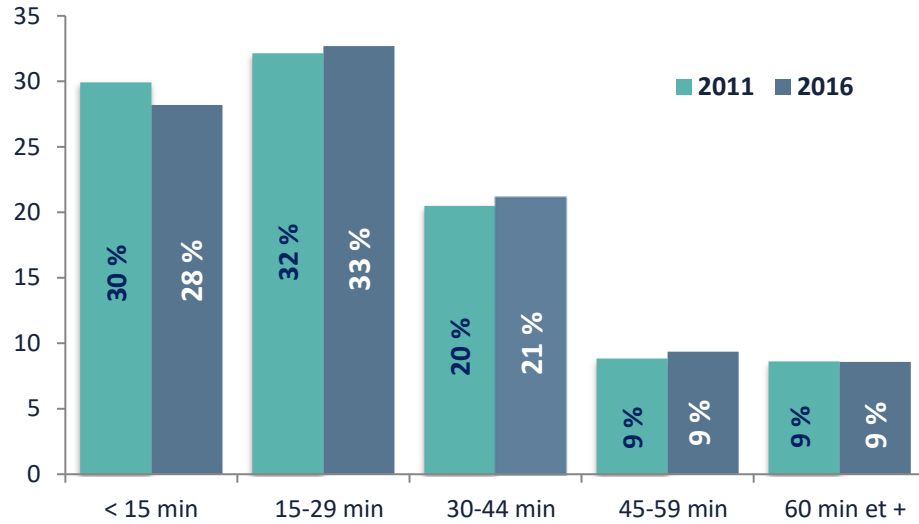
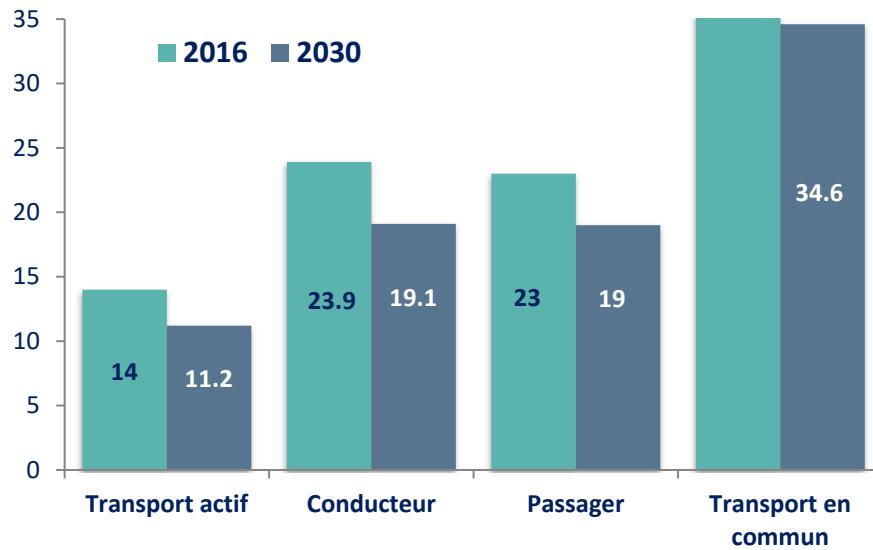
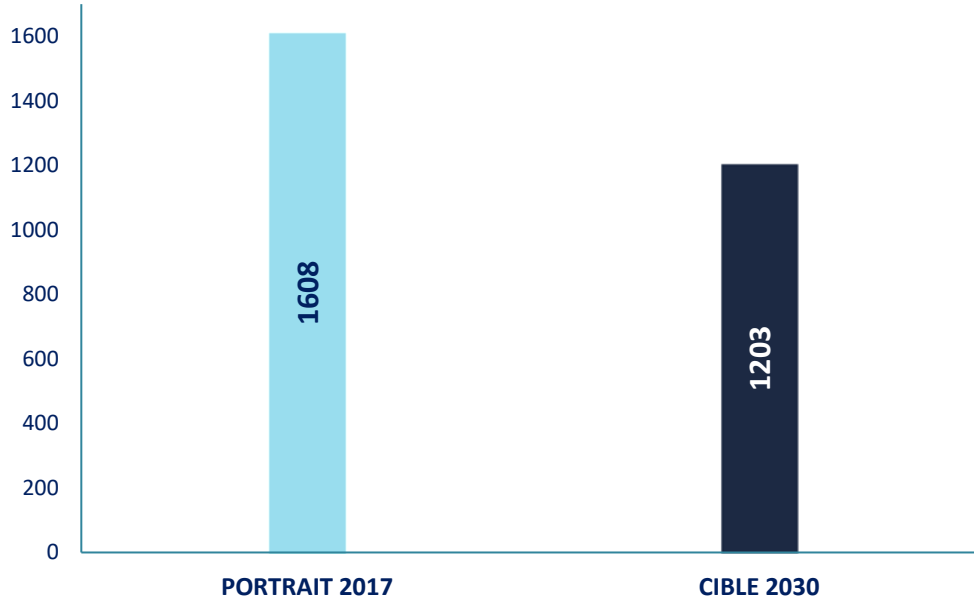


Figure 4 : Temps moyen pour se rendre au travail par mode de transport (en minutes).



Cible 3 – Réduction de 25 % du nombre d'accidents mortels et avec blessés graves par rapport à 2017

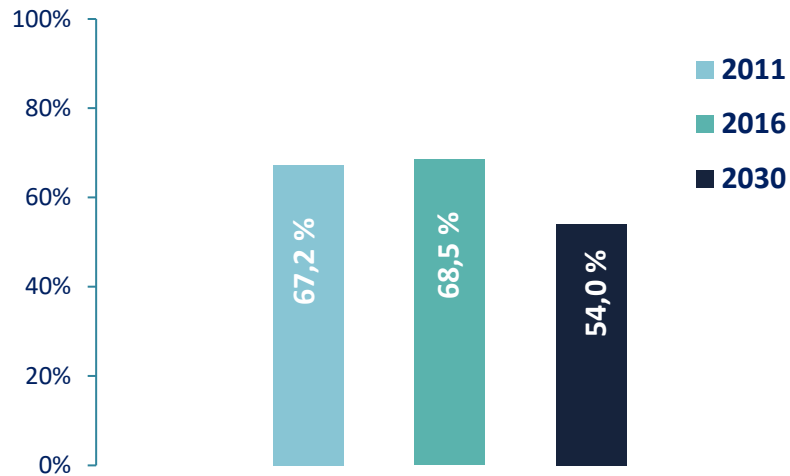
Figure 5 : Nombre d'accidents mortels et avec blessés graves.



2. UNE MOBILITÉ À PLUS FAIBLE EMPREINTE CARBONE

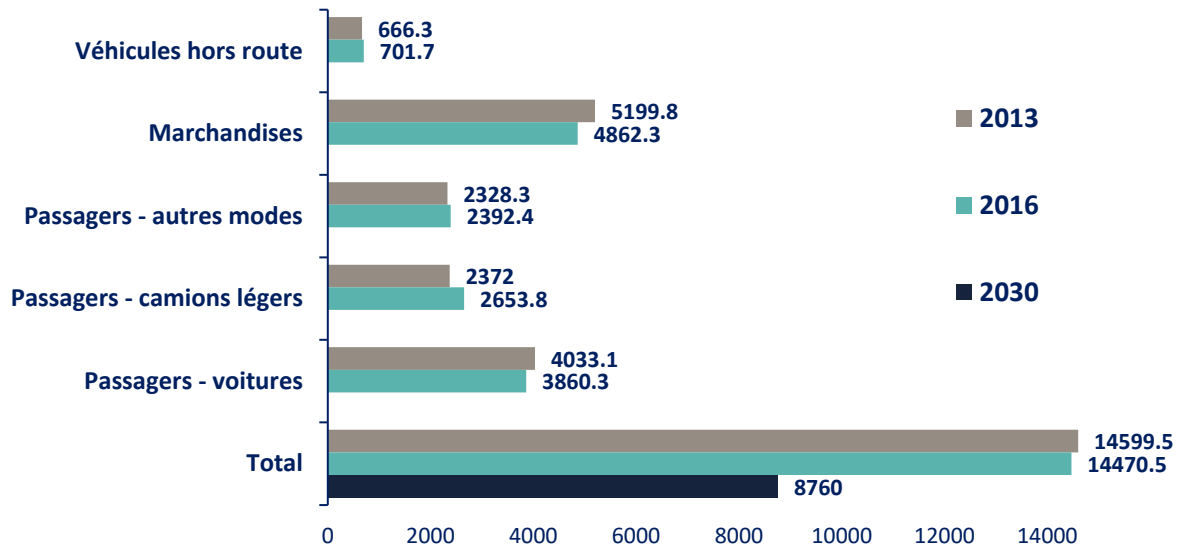
Cible 4 – Diminution de 20 % de la part des déplacements effectués en auto solo à l'échelle nationale

Figure 6 : Réduction des déplacements en voiturage en solo



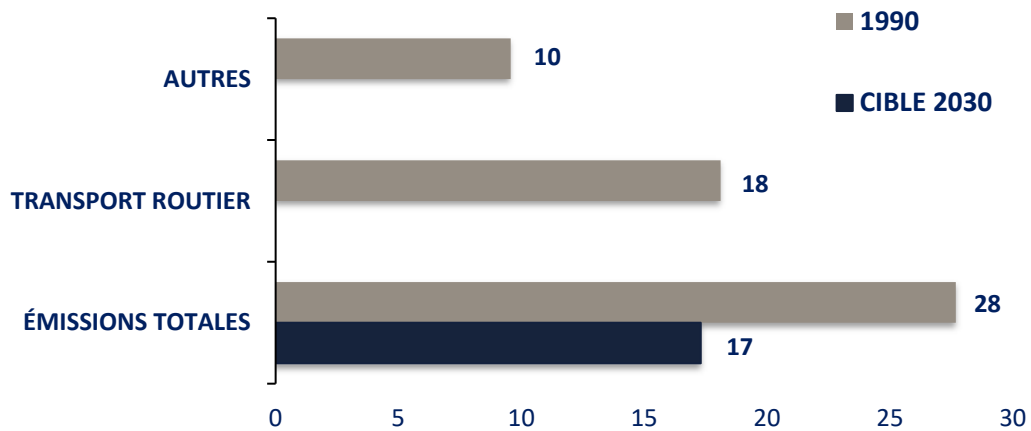
Cible 5 – Réduction de 40 % de la consommation de pétrole dans le secteur des transports sous le niveau de 2013

Figure 7 : Consommation de pétrole en transport par les Québécois (en millions de litres).



Cible 6 – Réduction de 37,5 % des émissions de GES dans le secteur des transports sous le niveau de 1990

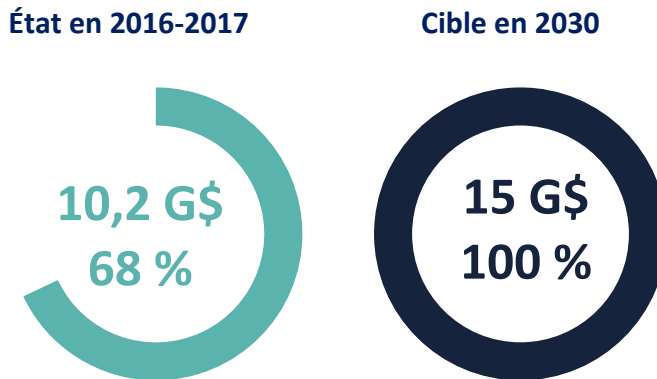
Figure 8 – Émissions québécoises de GES en transport (en Mt CO₂ éq. 1990).



3. UNE MOBILITÉ À L'APPUI D'UNE ÉCONOMIE PLUS FORTE

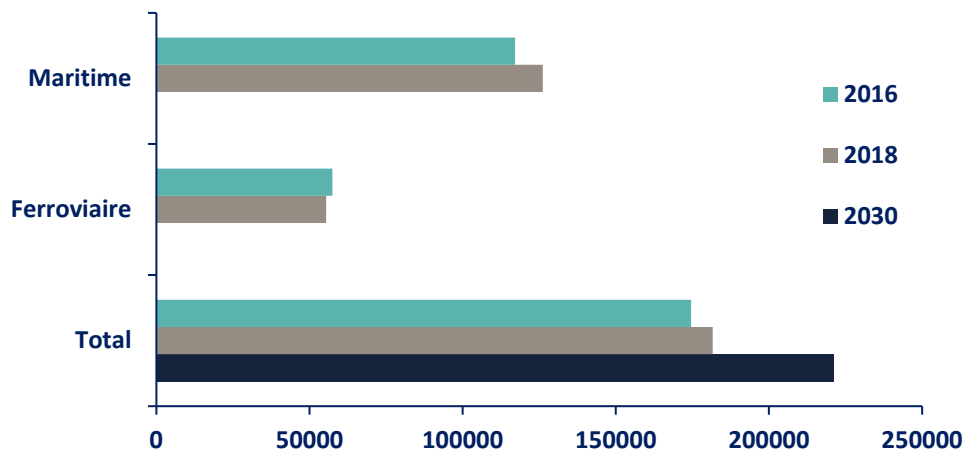
Cible 7 – 15 G\$ de ventes annuelles pour le secteur québécois des équipements de transport terrestre

Figure 9 : Ventés annuelles pour le secteur québécois des équipements de transport terrestre



Cible 8 – Augmentation de 25 % des tonnages de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec

Figure 10 : Augmentation des tonnages de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec (en milliers de tonnes).



Cible 10 – Réduction de 20 % des dépenses brutes des ménages allouées au transport (en dollars constants de 2017)

Figure 11: Dépenses brutes des ménages québécois allouées au transport (en dollars constants de 2017).

État en 2017-2018



Cible en 2030



4. Appréciation globale de l'an 2018-2019

De façon globale, l'année 2018-2019 de la mise en œuvre du Plan d'action de la PMD aura permis de jeter les bases et de poser des actions nécessaires à la réalisation de plusieurs mesures de la PMD. Beaucoup d'efforts ont également été consacrés au développement et à la mise en place des outils de coordination et de suivi de la Politique et de son plan d'action. Plusieurs activités de sensibilisation ont été réalisées à différents niveaux suivant le lancement de la Politique, d'abord au sein du gouvernement du Québec, afin d'assurer une compréhension du contenu de la Politique, autant à l'intérieur du ministère des Transports que chez les autres partenaires gouvernementaux concernés, mais aussi auprès des différents acteurs de la société civile, afin de faire connaître la Politique et de favoriser la mobilisation à son égard. Cette première année a permis de franchir des jalons importants pour donner l'élan nécessaire à la mise en œuvre du Plan d'action de la Politique pour les quatre prochaines années.

Les efforts fournis au cours de la première année devront se poursuivre, voire s'accélérer, pendant les années à venir afin qu'il soit possible d'atteindre les cibles de la Politique. Les activités de sensibilisation devront être maintenues et s'intensifier pour favoriser l'adhésion et la collaboration de tous aux objectifs poursuivis. Afin de maintenir l'arrimage des actions gouvernementales aux réalités présentes sur le terrain et de favoriser le succès de la mise en œuvre de la Politique, un comité de suivi de la Politique de mobilité durable, composé de représentants de la société civile, a été constitué. Assurément un facteur important qui contribuera au succès de la Politique de mobilité durable, les travaux du Comité de suivi s'inscrivent également dans l'esprit d'amélioration continue qui est au cœur de la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable. À ce titre, le ministère des Transports du Québec tient à remercier les membres de ce comité pour leur contribution aux efforts du gouvernement du Québec en matière de mobilité durable. Finalement, il est important de rappeler que l'appropriation de la Politique de mobilité durable par l'ensemble des partenaires concernés, qu'ils appartiennent à l'appareil gouvernemental, au monde municipal ou à la société civile, est fondamentale au succès de cette politique.

